

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N° II-AS222

présenté par

M. Bernhardt, M. Ménagé, Mme Bamana, M. Bentz, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such,
M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Loir, Mme Mélin,
M. Muller, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	10 000 000	0
Protection maladie	0	10 000 000
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli par rapport à la suppression de l'Aide médicale de l'État.

Cet amendement vise à allouer 10 millions d'euros supplémentaires à l'action 14 « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades » pour renforcer la prévention et le soutien aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives, telles qu'Alzheimer et Parkinson, et d'autres

pathologies liées au vieillissement. En France, les maladies neurodégénératives représentent en effet un enjeu majeur de santé publique, avec plus de 1,1 million de personnes touchées par la maladie d'Alzheimer et près de 225 000 nouveaux cas par an.

Ces crédits additionnels permettront de financer des initiatives ciblées pour améliorer la détection précoce, le suivi et la prise en charge des patients, ainsi que l'accompagnement des aidants, dont le rôle est essentiel pour maintenir la qualité de vie des malades. Ce financement permettra également de répondre aux défis du vieillissement de la population française. En renforçant les dispositifs de prise en charge et de prévention, cet amendement vise à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et à limiter la progression de la dépendance.

Le transfert des crédits depuis l'action 02 du programme 183 est proposé pour assurer un équilibre budgétaire.